ART. 8 N° 452 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

### DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

N º 452 (Rect)

présenté par M. Poisson et M. Cherpion

-----

#### **ARTICLE 8**

Au début de la quatrième phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« Il en informe l'employeur »

les mots:

« L'employeur est informé ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.